

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- procurations : 6
- absents excusés : 2
- ayant pris part au vote : 31
- abstentions : 4

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et deux et le 13 avril à 18 heures 35, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240**

**05.62.89.22.89**

**Etaient présents :** M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, M. BAUMLIN, MME GREGOIRE, MME GUEDES, , MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, , MME TOULZE, M. COMBE, M. DOMENEGUETTY, , MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration :** M. ROFE (POUVOIR A M. ROUX), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CELERIER (POUVOIR A MME. BEC), MME JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A MME. QUONIAM-DOUREL), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS).

**Etaient absents excusés :** M. BAMIÈRE, M. CADIEU.

MME. SIMON-LABRIC est élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION n°2022/44

#### Objet : Modification du tableau des effectifs.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 11 avril 2022,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs afin de l'adapter à l'évolution des services municipaux du fait de l'évolution des besoins des usagers et des objectifs des politiques publiques mises en œuvre.

Dans le cadre des stagiarisations pour l'année 2022, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

#### Filière technique :

Un grade d'adjoint technique pour un poste d'agent technique polyvalent

Catégorie : C

Service : Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1<sup>er</sup> août 2022

Filière animation :

Un grade d'animateur pour un poste de directeur ALAE

Catégorie : B

Service : Direction de l'Enfance Jeunesse et Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Monsieur Le Maire propose également au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante par la suppression de postes, suite au départ de deux agents et à l'avancement de grade d'un agent :

Filière administrative :

Suppression d'un grade d'adjoint administratif pour un poste d'assistante administrative

Catégorie : C

Service : Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2022

Suppression d'un grade d'adjoint administratif pour un poste de responsable du CCAS

Catégorie : C

Service : Direction de la Solidarité et de l'Emploi

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2022

Filière technique :

Suppression d'un grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

Catégorie : C

Service : Direction des Services Techniques et du Sport

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2022

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

**Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A L'Unanimité, moins 4 abstentions,

- D'adopter la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Pour le Maire  
et par délégation  
L'Adjoint au Maire

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRÉ



Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19 AVR. 2022

ID : 031-213105612-20220419-D\_2022\_44-DE



- Transmis le 19 AVR. 2022  
- Affiché le 19 AVR. 2022